

REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE
COMMUNE DE SAINT-REMY-DE-MAURIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Département de la Savoie
Arrondissement de Saint Jean de Maurienne
Canton de St Jean de Maurienne

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 13
Nombre de Présents : 10
Nombre de Votants : 12
Date de la convocation : 29 NOVEMBRE 2022
Date de l'affichage : 29 NOVEMBRE 2022

Envoyé en préfecture le 06/12/2022
Reçu en préfecture le 06/12/2022
Publié le 07/12/2022
ID : 073-217302785-20221205-2022_74-DE



Votes pour : 12
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Séance ordinaire du CINQ DECEMBRE DEUX-MIL-VINGT-DEUX

L'an Deux Mil Vingt-Deux, le cinq décembre à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de ST Rémy de Maurienne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MONDET Bertrand, Maire.

Présents : Mmes CORTESE Marie-Andrée, CORVAL Corinne, NEYROUD Aurélie, RANCUREL Marie-France et Mrs BALANSARD François, MARTINATO Jean-Marc, MONDET Bertrand, PERREAU Sébastien, ROCHETTE Christian, ROL Yves

Absents : Mme URBAIN Aurélie procuration à M. ROCHETTE Christian
M. PELLISSIER Mathieu procuration à Mme RANCUREL Marie-France
Mme BORONAT Virginie

Mme RANCUREL Marie-France a été désignée secrétaire.

OBJET : PROJET DE CREATION D'UNE SALLE DE REUNION

Le Maire rappelle le projet d'extension, de rénovation énergétique et mise en accessibilité PMR de la mairie, approuvé le 10 janvier 2022. Aujourd'hui, en raison des contraintes budgétaires qui s'imposent à la collectivité, il propose de scinder ce projet.

1^{ère} phase : création d'une salle de réunion.

Maîtrise d'œuvre et études (50%)	57 334.00 € HT
Travaux (base APD 04/2022)	406 789.00 € HT
TOTAL	464 123.00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE le projet de création d'une salle de réunion et son coût estimatif,
- SOLLICITE la participation financière la plus élevée possible auprès du Département de la Savoie au titre du FDEC ainsi que l'autorisation de commencer les travaux par anticipation,
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets primitifs correspondants.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme

M. Bertrand MONDET,
Maire